



**Convention on the  
Conservation of Migratory  
Species of Wild Animals**

ORIGINAL: ENGLISH/  
FRENCH

Distr. GENERAL

UNEP/CMS/Inf.7.17.3  
31 July 2002  
Agenda item 11(c)(i)

SEVENTH MEETING OF THE  
CONFERENCE OF THE PARTIES  
Bonn, 18-24 September 2002

### REVIEW OF ARTICLE IV AGREEMENTS ALREADY CONCLUDED

1. The Secretariat is circulating herewith, for the information of participants in the Seventh Meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Migratory Species, the expanded report provided by the Secretariat of the Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic Area (ACCOBAMS), to accompany the summary found in UNEP/CMS/Conf.7.9.1.
2. The report is provided unedited in the format and language (French) that it was submitted.

### EXAMEN DES ACCORDS DE L'ARTICLE IV DEJA CONCLUS

1. Le Secrétariat diffuse ci-joint, pour l'information des participants à la 7ème session de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices, le rapport développé fourni par le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), pour accompagner le résumé qui se trouve dans le document UNEP/CMS/Conf.7.9.1.
2. Le rapport est fourni sans avoir été mis au point, dans le format et la langue (français) dans lesquels il a été soumis.

### REVISIÓN DE ACUERDOS DEL ARTÍCULO IV YA CONCLUIDOS

1. La Secretaría distribuye, para información de los participantes en la Séptima Reunión de la Conferencia de las Partes a la Convención sobre las Especies Migratorias, el informe completo presentado por la Secretaría del Acuerdo sobre la conservación de los cetáceos del Mar Negro, el Mar Mediterráneo y la Zona Atlántica contigua (ACCOBAMS), en complemento al resumen que figura en el documento UNEP/CMS/Conf. 7.9.1
2. El informe se presenta bajo sin alteraciones de carácter editorial, bajo la forma y en la lengua originales.



# RAPPORT DU SECRETARIAT PERMANENT ACCOBAMS

## Période 1999 – 2002

### Résumé

---

#### **1. Entrée en vigueur de l'Accord.**

L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente a été adopté en 1996 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2001

#### **II. Première Réunion des Parties Contractantes.**

La première Réunion des Parties s'est tenue du 28 février au 2 mars 2002 à Monaco.

- A cette occasion, *le Secrétariat a été installé*. Les Parties ont accepté l'offre de la Principauté d'accueillir le Secrétariat en Principauté qui prendra en charge son fonctionnement administratif
- *Désignation des Unités de Coordinations sous régionales.*

La réunion a désigné les 2 Unités de coordinations sous régionales prévues par le texte de l'Accord: le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées de la Méditerranée et la Commission pour la lutte contre la pollution en Mer Noire.

Un memorandum de coopération a été signé avec chacune d'elles.

- **Comité scientifique:**

**Les Parties contractantes ont défini la composition du Comité Scientifique. Il comprendra 12 membres: 5 experts cétologues de la CIESM, 4 représentants régionaux. (Méditerranée occidentale, Méditerranée Centrale, Méditerranée orientale et Mer Noire), 3 experts représentant respectivement l'European Cetacean Society, la Commission Internationale Baleinière et l'UICN).**

- *Elaboration de documents de base permettant de dresser un état des lieux et d'orienter les propositions d'action:*

Divers documents ont été préparés pour la MOP1: "ACCOBAMS et les règles pertinentes du Droit national et international", "Projet de création d'un réseau régional d'échouage des Cétacés et d'une base de données", "Bilan des connaissances et stratégies de conservation des cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire", "The current status of bottlenose dolphin in the Black Sea". Ce document a été réalisé dans le cadre du projet d'inscription du *Tursiops truncatus* de la Mer Noire à l'Annexe I de la CITES. Afin d'apporter des arguments scientifiques à ce projet, le Secrétariat a supporté la réalisation d'analyses génétiques sur cette espèce. Un rapport préliminaire démontrant l'existence d'une population distincte de *Tursiops truncatus* de la Mer Noire a permis d'étayer la proposition de la Géorgie visant l'inscription de l'espèce à l'annexe I de la CITES pour sa prochaine Réunion des Parties contractantes en novembre prochain.

Ces documents sont disponibles sur le site web de l'Accord.

- Au côté des documents institutionnels classiques, une première *liste de priorités scientifiques*, ainsi qu'un « portefeuille » de projets ouverts à des financements extérieurs ont été adoptés par la Réunion.

- *Un budget* de l'Accord a été établi par les Parties contractantes. Il consacre une bonne part de ses ressources à des actions de conservation. Il est alimenté par des contributions ordinaires des Parties ainsi que par des contributions volontaires telles que celles qui ont été apportées par la France, par la Principauté de Monaco, et le Royaume Uni.

Des actions prioritaires dans les domaines de l'accroissement des compétences et de la sensibilisation du public ont été lancées depuis 2001 grâce à la contribution volontaire de la Principauté de Monaco.

#### **III. Activités liées au Plan de Conservation**

Le thème du Plan de conservation qui a le plus retenu l'attention du Secrétariat a été le renforcement des capacités. Cette activité s'est traduite par un *Atelier méditerranéen sur l'élaboration de plans nationaux pour la conservation des cétacés dans les Pays méditerranéens (6-7 septembre 2001, Tunis)*, une *session de formation en cétologie de 35 biologistes des Pays de la Mer Noire (3-5 décembre 2001, Constanta)*,

Roumanie), la formation d'un Scientifique roumain aux techniques de recherche et de conservation des cétacés et la préparation d'une *mallette pédagogique* destinée à la formation de jeunes scientifiques devant s'impliquer dans la conservation des cétacés.

Divers supports de médiatisation ont été utilisés: publications dans des *revues juridiques, bulletins, poster, site Web.*

Un *répertoire de cétologues* de Méditerranée et de Mer Noire a été élaboré en collaboration avec le CAR/ASP et l'Institut Tethys.

Un *projet FEM destiné à l'ensemble des Pays de la Mer Noire* est en cours d'élaboration.

#### **IV. Promotion de l'Accord dans les Pays de l'aire de répartition**

En vue de faciliter les travaux de la mise en place de l'Accord, le Secrétariat a essayé d'établir un point de contact dans chacun des Etats riverains et identifié des personnes "clef".

Dans le cadre de la coopération internationale menée par la Principauté de Monaco, le Secrétariat a pu orienter certaines actions vers les domaines liés au Plan de Conservation de l'Accord, en particulier en Bulgarie et en Croatie.

#### **V. Promotion de l'Accord au sein des Organisations Intergouvernementales, des Organisations Non Gouvernementales et Institutions pertinentes.**

Le Secrétariat a pris contact avec diverses Organisations et a participé à leurs réunions avec comme objectif d'établir une synergie allant dans le sens des réflexions actuelles menées sous l'égide de l'UNEP concernant la Gouvernance environnementale.

#### **VI. Liste des Parties contractantes et des signataires (Annexe 1)**

Actuellement l'Accord compte 12 Parties (Albanie, Bulgarie, Croatie, Espagne, Géorgie, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Roumanie, Syrie, Tunisie) et les procédures de ratification semblent bien engagées dans d'autres Pays riverains.

-----